

Léopoldville, le 3 novembre 1953.
N° 6321/ 913

N° Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het n°
du 19
van

4 ANNEXES

Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Certificats jaugeage et
de navigabilité.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire,
Chef du Territoire de et à

R U H E N G E R I.

Monsieur l'Administrateur,

2749 TP/6
1/12/53

Suite à votre lettre n°3049/TP.6 du 3 novembre 1953, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce couvert, les certificats de jaugeage et de navigabilité n°s AB.54~~5~~ CB. et AB.54~~2~~ CB. pour la barge n° 543 et l'embarcation à moteur "Bugarama", appartenant à Mr.A.STIN-GLHAMBER à Kagogo.

Je vous serais obligé de vouloir bien faire remettre ces documents au propriétaire de ces unités :

- les certificats de navigabilité, après constatation du bon état des embarcation;
- { - les certificats de jaugeage contre versement de la taxe prévue par l'ordonnance n°50/T.H. du 12 juillet 1933, soit 100 francs par document.

Vous voudrez bien faire indiquer/les certificats de jaugeage la mention : "Délivré quittance n°...", localité, date et signature.

A toutes fins utiles, je vous signale que les reçus sont à imputer au Service des Voies Navigables budget Voies et Moyens - Article 31 D.

POUR LE CHEF DU SERVICE
DE L'INSPECTION DE LA NAVIGATION,
LE CHEF DU BUREAU, M.A. FRANCOIS,



CAPITAINE DE LA MARINE.

Ruhengeri



378